

# Facilitateurs en péril, clauses sociales en danger ?

• le 13/12/2017

Hébergés essentiellement par les Maisons de l'emploi (MDE), les facilitateurs veillent à accompagner les donneurs d'ordres dans la mise en œuvre de la clause sociale. Plus d'une dizaine de millions d'heures d'insertion ont été effectuées grâce à leur action l'année dernière. Toutefois, le système est remis en cause puisque le gouvernement envisage de ne plus apporter sa contribution financière au dispositif.

11,5 millions d'heures d'insertion réalisées et un peu moins de 44 000 contrats de travail ont été signés grâce aux clauses sociales dans les marchés publics en 2016, selon les données présentées lors des journées nationales de l'association Alliance Villes Emploi (AVE), le 8 décembre. 87% de ces heures d'insertion ont pu être réalisées grâce aux Maisons de l'emploi (MDE) et aux plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dont les missions sont de mobiliser et d'accompagner les donneurs d'ordres dans l'inscription, la mise en œuvre et l'évaluation de ces dispositions contractuelles. Par l'intermédiaire des fameux « facilitateurs », dont le rôle est de vérifier la pertinence des clauses en fonction des bassins d'emploi et des besoins des entreprises, de les calibrer correctement, et d'effectuer le suivi d'exécution. Depuis l'ouverture de la première MDE en 1989, ces structures ont pris de l'ampleur avec la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Le succès de ces structures s'explique en partie grâce à leur adaptabilité aux territoires dans lesquels elles sont implantées, juge Marie-Pierre Establie, déléguée générale de l'AVE.

## Les MDE, un dispositif critiqué

Mais le dispositif actuel présente des lacunes. « Les facilitateurs ont plusieurs donneurs d'ordre à traiter, de nombreux financeurs et ils interviennent sur des territoires à géométrie variable. Certains sont à temps plein, d'autres travaillent partiellement selon les structures. En outre, il est difficile de savoir comment ils s'organisent », illustre Martine Krawczak, cheffe de projet de la clause à la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle au ministère du travail et de l'emploi.

Les facilitateurs ont plusieurs donneurs d'ordre à traiter, de nombreux financeurs et ils interviennent sur des territoires à géométrie variable

Le cas de la région Occitanie illustre cette hétérogénéité : quatre départements n'étaient pas pourvus de ces interlocuteurs, d'autres en comptaient plusieurs sans une réelle coordination, mentionne Dominique Bellerose, responsable unité ESS IAE (insertion par l'activité économique) à la DIRECCTE de cette région. Marie-Pierre Establie reconnaît cette situation qui serait, selon elle, la conséquence d'un manque de moyens financiers : les budgets des MDE se sont dégradés au fil des ans, passant de 82 à 21 millions en dix ans. « Moins on a d'argent, plus on est efficace » a ironisé Yoann David, président de la MDE de Bordeaux. Aujourd'hui, les financements proviennent essentiellement des collectivités locales (48%), complétés par le Fonds social européen (26%) et l'Etat (20%).

Or le gouvernement envisage de procéder à des coupes dès l'année prochaine, voire même de stopper sa participation. « Nous avons besoin que l'Etat maintienne ces crédits et ne renvoie pas, une fois de plus, la charge aux collectivités », a réagi, avec émotion, Patrick Roger, vice-président de l'AVE.

Nous avons besoin que l'Etat maintienne ces crédits et ne renvoie pas, une fois de plus, la charge aux collectivités

Une facilitatrice bretonne déplore la fermeture des MDE et la précarisation de leur métier. Si les personnes publiques locales d'un territoire ne sont plus en mesure de commanditer ces organismes, alors ils disparaîtront et, par effet domino, les acheteurs n'intégreront plus les clauses sociales dans leurs marchés s'ils ne peuvent veiller à leur application durant l'exécution. L'écart entre les collectivités riches et les autres continuera à s'accroître. « Les services étatiques demandent des tableaux à ne plus en finir, sans que l'Etat apporte un euro », dénonce Bruno Incaby, directeur emploi solidarité à Clermont Métropole qui préconise, comme moyen de financement, qu'un pourcentage des programmes nationaux pour la rénovation urbaine soit destiné à l'insertion. Pour Jean François Connan, vice-président de la commission éducation formation et insertion du MEDEF, ce n'est pas aux entreprises de payer.

## Transfert à Pôle Emploi ?

Le gouvernement n'aurait pas abandonné le système de gestion de la clause sociale, pondère Martine Krawczak, en revanche, il souhaite établir un nouveau modèle plus rationnel et efficace. « Quand un marché se déploie sur une aire de MDE, un PLIE, cela fonctionne à peu près. A l'inverse, lorsque le périmètre est plus large, la situation se complique. Les grands donneurs d'ordre, comme La Poste et la SNCF, critiquent le fait de s'adresser à une quarantaine ou une cinquantaine de facilitateurs. Financer des structures, qui elles-mêmes mobilisent plusieurs types de financement, pour une action qui dépasse la taille de cette structure, c'est de l'ingénierie que l'on n'est pas forcément aujourd'hui très habile à faire. La fonction de facilitateur intéresse plusieurs financeurs et par nature, elle répond à plusieurs types de donneur d'ordre ». Un des scénarii préconisé par l'Inspection générale des affaires sociales est de transférer ces fonctions de facilitateurs aux agents de Pôle emploi. C'est déjà le cas par exemple à Clermont Métropole pour la gestion des clauses sociales sur un territoire couvrant plusieurs collectivités de la région. Cependant l'ensemble des acteurs sont unanimes, l'organisme doit être légitime. Ana Feldman, directrice de Toulouse métropole emploi, insiste sur le fait qu' : « une structure ne peut agir avec autorité, elle doit connaître parfaitement les acteurs locaux et savoir collaborer avec ces entités ». En attendant, Alliance Villes Emploi poursuit son combat pour maintenir le budget des MDE et attend avec impatience la réponse de la commission mixte paritaire parlementaire sur le sujet dans le cadre de la loi de finances 2018.